

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE
Séance du 21 mars 2022**

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-deux,
et le vingt et un du mois de mars,
à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoine ALBERTI.

Date de la convocation :

17/03/2022

Présents : Mmes et Mrs ALBERTI – BELLANGER – BLANC - BRIAND – CHARRON
J - CHEVALIER – EPISSÉ - FAURITTE – GUILLEMIN - MINICHINO – ROBERT -
TOURETTE.

Date d'affichage :

17/03/2022

Excusé(e)s : Mrs. ALAZARD (procuration à M. ROBERT.) et CHARRON
(procuration à Mme CHARRON) - Mme BUISSON (procuration à M. ALBERTI).

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Mme FAURITTE Agnès.

M. le Maire ouvre la séance et propose de valider le procès-verbal du Conseil
Municipal du 25 février 2022, validé par le secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mme FAURITTE Agnès est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'Assemblée du décès de Mme GRANIER, Présidente de
l'association « Les Rayols », en charge de la gestion de la bibliothèque municipale.

M. le Maire souligne l'important travail fourni par Mme GRANIER pendant de
nombreuses années dans le milieu associatif notamment.

Mme CHARRON rajoute que la soirée « Auteurs, livrez-vous », organisée le 1^{er}
avril 2022 par cette association, est annulée.

**D2022-03-01, 02 ET 03 : DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION, LE COMPTE
ADMINISTRATIF ET LA DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET GENERAL 2021.**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les comptes de
gestion et administratif vont être présentés par le Secrétaire de Mairie.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de
gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M. le Secrétaire de Mairie prend la parole et rappelle la séance du Conseil
Municipal du 16 avril 2021 lors de laquelle a été voté le budget primitif pour l'année 2021.

Il est rappelé que le budget primitif est constitué de dépenses et de recettes
prévisionnelles pour l'année en cours pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les comptes ont été clôturés au 31 décembre 2021 et l'assemblée est invitée
aujourd'hui à valider l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées en 2021 et d'en
affecter lesdits résultats sur l'exercice 2022.

M. le Secrétaire de Mairie précise que le compte administratif 2021 de la
Commune a été approuvé par les Services de la Trésorerie d'Aubenas.

Par la suite, il est présenté le compte administratif 2021 comme suit :

Dans un premier temps, la partie « fonctionnement » qui rassemble les dépenses et les recettes permettant à la collectivité de fonctionner (achat de fournitures diverses, assurances, salaires et charges des agents, les intérêts des emprunts...)

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021		
DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
011 – charges à caractère général	179 781.00 €	158 513.06 €
012 – charges de personnel	155 339.00 €	140 904.12 €
65 – autres charges de gestion courante	248 135.00 €	234 903.84 €
66 – charges financières	31 000.00 €	26 171.25 €
68 – dotation aux amortissements	865.00 €	863.28 €
022 – dépenses imprévues	19 970.00 €	
023 – virement à la section d'investissement	284 451.77 €	
TOTAUX	919 541.77 €	561 355.55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021		
RECETTES	Budgétisé	Réalisé
002 – Excédent antérieur 2020 reporté	207 690.77 €	207 690.77 €
013 – atténuation de charges	12 000.00 €	12 000.00 €
70 – produits de services	4 000.00 €	3 194.41 €
72 – travaux en régie	10 000.00 €	
73 – impôts et taxes	443 809.00 €	469 565.36 €
74 – dotations et participations	241 542.00 €	274 310.18 €
75 – autres produits de gestion courante	500.00 €	1.11 €
76 – produits financiers		22.11 €
77 – produits exceptionnels		3 046.42 €
TOTAUX	919 541.77 €	969 830.36 €

M. le Secrétaire de Mairie informe l'Assemblée que suite aux modifications apportées en fin d'année par le Trésor Public pour l'encaissement des espèces et des chèques, les recettes liées aux droits de place du marché estival et de la fête du village apparaîtront sur le budget 2022.

Il est expliqué également que les travaux en régie seront supprimés sur le prochain budget 2022 car les agents communaux ne réalisent plus de travaux conséquents qui nécessiteraient l'achat important de matériaux et qui seraient soumis à la perception du FCTVA.

En ce qui concerne les chapitres 73 et 74, les recettes supérieures encaissées sont dues à l'augmentation FPIC, des droits de mutation et de la subvention importante du Département de l'Ardèche pour le financement de projets communaux.

En ce qui concerne les produits financiers, M. le Maire explique qu'il s'agit d'intérêts de parts sociales que détient la Commune auprès du Crédit Agricole.

M. le Maire précise que M. CHARRON, Adjoint délégué aux Finances, va prendre contact avec cette banque afin de déterminer la nature exacte de ces parts.

Puis, par la suite, la partie « investissement » qui contient les dépenses et recettes d'équipement de la Commune. Elles constituent les aménagements visant à augmenter le patrimoine de la collectivité (travaux sur les bâtiments, la voirie, les mobiliers...)

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021		
DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
001 – déficit d'investissement 2020 reporté	44 851.26 €	44 851.26 €
16 – remboursement capitaux d'emprunts	177 921.00 €	177 920.44 €

DEPENSES	Budgétisé	Réalisé
113 – achat de matériels	2 124.00 €	2 123.40 €
124 - voirie	54 312.00 €	27 301.45 €
139 – bâtiments communaux	27 000.00 €	4 446.90 €
142 – bureaux Mairie	1 828.00 €	1 157.00 €
148 – travaux réfection Mairie	45 486.00 €	45 485.10 €
149 – enfouissement de réseaux	76 607.00 €	22 019.97 €
151 – aménagements cimetièrre	20 000.00 €	
157 – aménagements divers	67 324.51 €	9 318.30 €
170 – aménagement stade	3 000.00 €	
172 – espace public intergénérationnel	88 622.00 €	84 802.55 €
173 – ancienne cure	91 146.00 €	
174 – lavoir Hameau de Banne	25 212.00 €	
175 – charte graphique	1 680.00 €	1 680.00 €
TOTAUX	727 113.77 €	421 106.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021		
RECETTES	Budgétisé	Réalisé
021 – virement de la section de fonctionnement	284 451.77 €	
040 – reprises des subventions d'équipement	865.00 €	863.28 €
10222 - FCTVA	31 573.00 €	31 525.00 €
10226 – taxe d'aménagement	10 000.00 €	46 597.83 €
139 – subvention pour bâtiments publics	6 000.00 €	11 205.39 €
148 – subventions réfection Mairie	225 000.00 €	79 620.21 €
149 – subvention enfouissement réseaux	14 411.00 €	5 546.00 €
172 – subventions espace public intergénérationnel	94 958.00 €	
173 – ancienne cure	45 571.00 €	
174 – lavoir Hameau de Banne	14 284.00 €	
TOTAUX	727 113.77 €	175 357.71 €

M. le Secrétaire de Mairie informe les membres du Conseil Municipal que le remboursement du prêt relais TVA contracté en 2019 sur 2 ans pour un montant de 100 000 € a été remboursé en 2021, ce qui explique le montant important inscrit au chapitre 16.

En ce qui concerne les travaux projetés, M. le Maire précise que des coûts supplémentaires de réalisation seront certainement à prévoir en 2022 du fait de l'augmentation du prix des matériaux.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, il est noté les importants profits liés à la Taxe d'Aménagement ; ils correspondent aux nombreuses constructions d'habitations réalisées, notamment au Quartier Brugièrre.

Par la suite, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2021 tenu par les Services de la Trésorerie d'Aubenas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, **d'approuver** sans réserve le compte de gestion du comptable public pour le budget général pour l'exercice 2021 et n'appelle aucune observation de sa part sur la tenue des comptes.

Dans un deuxième temps, M. le Maire donne la présidence de l'Assemblée pour l'adoption du compte administratif 2021 et de la délibération d'affectation du résultat au 31/12/2021.

M. le Maire sort de la salle et M. BELLANGER, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance.

Après examen du compte administratif pour le Budget Général et après en avoir délibéré, M. BELLANGER Pierre, doyen des conseillers municipaux en exercice, annonce que le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, **d'approuver** le compte administratif 2021 pour le Budget Général qui se résume de la manière suivante :

BUDGET GENERAL 2021 :

	DEPENSES REALISEES 2021	RECETTES ENCAISSEES 2021
Résultat de fonctionnement reporté 2020		207 690.77 €
FONCTIONNEMENT	561 355.55 €	762 139.59 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	561 355.55 €	969 830.36 €
Résultat d'investissement reporté 2020	44 851.26 €	
INVESTISSEMENT	376 255.11 €	175 357.71 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	421 106.37 €	175 357.71 €
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2021	214 945.00 €	280 999.00 €

Et d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2021 :	Excédent :	408 474.81 €
Résultat d'investissement 2021 :	Déficit :	245 748.66 €
Excédent de financement des restes à réaliser au 31/12/2021		66 054.00 €
Besoin total de financement :		179 694.66 €
<u>Affectation du résultat 2021 proposée :</u>		
Report au compte 1068 (investissement 2022)		179 694.66 €
Report au compte 002 (fonctionnement 2022) :		228 780.15 €

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIVERS :

- **« Guerre en Ukraine » :**

La Commission Communale « Action Sociale », en lien avec l'AMF (Association des Maires de France) et la Protection Civile, a mis en place un service de collecte de dons pour le peuple Ukrainien.

L'ensemble des dons a fait l'objet de deux transports : le 1^{er} en date du 10 mars et le 2nd le 15 mars 2022 à la Protection Civile du Teil.

La Commission remercie toutes les personnes qui ont participé à cet élan de générosité envers le peuple Ukrainien.

Par ailleurs, certaines familles se sont inscrites pour pouvoir accueillir des familles Ukrainiennes ; la Commission « Action Sociale » reste dans l'attente des nouvelles directives émises par la Protection Civile.

- **Bâtiments communaux :**

M. BELLANGER revient sur le dossier visant à régulariser le classement de la salle des fêtes en tant qu'établissement recevant du public.

Le dossier est pratiquement achevé et sera transmis aux différents services pour avis.

- **Distributeur Automatique de Billets (DAB) :**

M. BELLANGER informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre s'est déroulée le 07 mars 2022 avec Mme ZEIMET-BASSET, déléguée aux relations territoriales de la Banque Postale pour le Département de l'Ardèche, accompagnée du Directeur de la Poste d'Aubenas.

Cette réunion s'est tenue au sujet du distributeur de billets du Quartier Brugière qui a été très sérieusement endommagé lors d'une tentative de vol.

M. BELLANGER explique que tous distributeurs qui réalisent moins de 6 000 opérations par mois sont actuellement fermés par la Banque Postale.

Toutefois, le DAB de notre commune a fait l'objet de la construction d'un bâtiment spécifique et devrait vraisemblablement être remis en service pour la période estivale.

Par ailleurs, M. BELLANGER précise que la Poste rencontre d'énormes difficultés financières liées à la baisse du service de distribution du courrier.

Dans le but de réduire ses pertes, la Banque Postale met en place de nouvelles prestations aux personnes et qui sont réalisées par les facteurs.

- **Voirie : Signalétique d'Intérêt Local (SIL)**

M. le Maire évoque l'installation de nouvelles lames de SIL pour les nouveaux commerçants installés sur la Commune ; ce dossier a été suivi par M. CHARRON.

- **Le « Jardin Enchanté » - Quartier de la Gare**

Mme CHARRON présente à l'Assemblée les travaux de réhabilitation du « Jardin Enchanté », situé au Quartier de la Gare.

Ce jardin, laissé à l'abandon depuis deux ans, a été nettoyé et réaménagé par 20 élèves issus du BTS gestion et protection de la nature de la Maison Familiale Rurale de Mondy dans la Drôme en collaboration avec l'association « le Mat du Viel Audon » à Balazuc.

Mme CHARRON rajoute que des tables et des bancs ont été installés et qu'une inauguration des lieux a eu lieu en présence des enfants de l'école VOLAMAU.

L'entretien de ce lieu sera assuré par la suite par les enfants de l'école mais aussi par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche dans le cadre des activités périscolaires et la crèche.

- **Bâtiments communaux : l'ancienne cure**

M. le Maire rappelle les travaux d'aménagement de l'ancienne cure et plus particulièrement l'ouverture en cours de réalisation sur le jardin.

Ces travaux sont effectués par les agents communaux et M. le Maire.

Il est expliqué que ces travaux sont complexes car les pierres du mur sont de mauvaises qualités.

M. le Maire explique qu'un ferronnier va réaliser une grille pour fermer cet accès ; la grille s'ouvrira vers l'extérieur afin d'assurer la sécurité des piétons. Il est également envisagé de réaliser une matérialisation au sol pour renforcer la sécurité.

L'accès au jardin sera adapté pour les personnes à mobilité réduite.

- **Listes électorales 2022**

La Commission de révision des listes électorales s'est réunie le 17 mars 2022 et a validé les listes électorales pour les prochains scrutins.

Il est rappelé que M. ROBERT remplace Mme LAURENT, démissionnaire, au sein de ladite commission.

- **Elections présidentielles et législatives 2022**

M. BELLANGER rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022 et que les élections législatives se tiendront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

La séance est levée à 21 h 30.